

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,

11 francs pour trois mois,

21 francs pour six mois,

40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 29 mars 1848.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Le gouvernement provisoire,

Vu le décret qui ajourne au 5 avril les élections de la garde nationale;

Vu les renseignements donnés par les commissaires des départements et la délibération du maire de Paris;

Attendu qu'il y aurait impossibilité matérielle à maintenir le jour d'abord fixé pour les élections générales;

Sur le rapport du ministre de l'intérieur;

Décrète :

1^o Les élections générales des représentants du peuple auront lieu le dimanche 23 avril.2^o L'Assemblée se réunira le 4 mai prochain.

Fait en conseil de gouvernement, Paris, le 26 mars 1848.

Les membres du gouvernement provisoire.

PROCLAMATION AU PEUPLE FRANÇAIS PAR LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Citoyens, vous avez connu, vous avez approuvé les motifs qui ont décidé le gouvernement provisoire à reculer jusqu'au 5 avril les élections de la garde nationale.

Cet ajournement nécessaire ne permettait pas de commencer le 9 les élections des représentants du peuple.

Avant d'en fixer définitivement l'époque, le gouvernement provisoire a voulu consulter l'opinion de la France entière.

Les commissaires du gouvernement ont été interrogés; leur réponse presque unanime, c'est qu'on doit différer le moins possible la convocation du peuple. Des pétitions nombreuses nous ont exprimé à cet égard les vœux les plus pressants.

Le même sentiment domine dans l'immense majorité de la population parisienne.

Le gouvernement provisoire se croirait coupable, s'il gardait dans ses mains, sans la plus impérieuse nécessité, le pouvoir exceptionnel et temporaire que cette nécessité même a fait légitime, et dont notre dévouement à la révolution fait tout l'honneur.

Le gouvernement provisoire n'a donc été décidé que par des difficultés matérielles à remettre le jour des élections générales au 23 avril, et la réunion de l'Assemblée au 4 mai.

C'est à vous, citoyens, d'achever l'œuvre généreuse que vous avez entreprise. La République est fondée; nulle intrigue, nulle tentative insensée ne prévaudra contre elle. Le peuple la veut; il saura défendre ce qu'il a su si vaillamment conquérir. Qu'elle s'organise sur de larges bases; que la constitution prochaine fasse passer dans les institutions et dans les lois les grands principes de notre révolution; que vos choix préparent le règne de la liberté, de l'égalité, de la fraternité.

Grâce à votre concours, citoyens, le gouvernement provisoire a pu porter jusqu'à ce jour le fardeau des affaires publiques. Il ne veut pas, il ne pourrait pas retarder d'une heure le moment où il déposera le pouvoir dans les mains de l'autorité souveraine, seule capable de répondre à tous les vœux de la France, seule assez forte pour diriger les destinées de la République dans ces voies où l'impulsion magnanime du peuple les a lancées.

Ne perdez donc pas de temps, citoyens, pour discuter les idées et les hommes; que ceux-ci soient, par leurs principes, par leurs vertus, par leurs lumières, par leur pureté, par leur amour de la patrie, les vrais représentants du peuple, et l'Europe saluera l'assemblée nouvelle avec le même enthousiasme qui accueille partout la révolution que le peuple a faite, et qui engendra la plus puissante des propagandes, celle qui est inspirée par l'admiration.

Hier, vers deux heures, près de six cents Savoisien se sont réunis à la Rotonde. Leur réunion avait pour objet de se concerter sur les résolutions à prendre pour retourner dans leur pays afin de hâter sa délivrance. Une députation, composée de délégués des clubs, de membres de la municipalité et de la commission préfectorale, s'est rendue à la réunion afin de protester par cette démarche contre les actes de violence auxquels quelques hommes égarés se sont livrés ces jours passés contre les étrangers résidant à Lyon.

Le citoyen Doncieux a pris la parole pour déclarer que le départ des Savoisien devait être libre, qu'ils pouvaient être assurés qu'on les soutiendrait dans leur droit de résider à Lyon, s'ils voulaient y rester. « Mais, mes camarades, s'est-il écrié, si vous vous sentez entraînés vers votre patrie, si vous voulez la régénérer, la républicaniser, partez, et nos vœux vous accompagneront aux cris de *Vive la République!* » (De toutes parts : Oui! oui! Vive la République! Vive la France!) Quand vous aurez accompli votre tâche, vous nous reviendrez en toute sécurité, et nous vous accueillerons comme des frères. » (Bravos prolongés.)

Le citoyen Burnet, qui avait été élu précédemment pour diriger la réunion, dans un discours substantiel et plein de nobles sentiments, a tracé à ses compatriotes la ligne de conduite qu'ils devaient tenir, et les a engagés à se montrer en tous points dignes des Messinois et des Parisiens.

Le citoyen Rittiez, membre de la commission préfectorale du Rhône, a pris ensuite la parole et s'est exprimé ainsi :

« Citoyens de la Savoie!

« Nous avons inscrit sur le drapeau glorieux de la France ces mots sacrés : *Liberté, égalité, fraternité*. Nous saurons en faire surgir les légitimes conséquences.

« Quand nous avons, dès 1789, proclamé le principe de la fraternité, nous n'avons pas entendu le restreindre dans son application à notre territoire, n'en faire qu'une formule égoïste au profit de la France.

« Rappelez-vous que c'est alors qu'il fut annoncé que la liberté ferait le tour du monde. Après bien des phases diverses, des revers et des victoires, voilà que de nouveau la liberté ébranle le monde, voilà que les sentiments fraternels font battre tous les cœurs généreux et font sortir de la terre des légions de héros!

« A cet ébranlement, on doit reconnaître que le sentiment de la fraternité va déborder au-delà de nos frontières et briser l'antagonisme qui a si souvent causé d'horribles déchirements entre les peuples.

« Un grand guerrier, qui a eu le malheur d'être despote, s'est écrié du rocher de Sainte-Hélène : « Avant cinquante ans, l'Europe sera cosaque ou républicaine. » Eh bien! ces paroles prophétiques vont s'accomplir; l'Europe ne sera pas cosaque, et avant deux ans elle sera républicaine. J'en atteste les magnanimes efforts que l'Italie et l'Allemagne font en ce moment pour briser leurs chaînes. Admettez un instant que la France fût restée isolée dans son action républicaine, elle aurait eu de nouveau à lutter contre les gros bataillons d'une nouvelle coalition, et peut-être, malgré son génie, aurait-elle vu traverser ses destinées.

« Mais aujourd'hui tous les peuples qui l'environnent lui tendent la main, marchent dans le sens de ses idées et s'associent fraternellement à elle.

« En présence de cette grande page de l'histoire qui se déroule devant vous, je n'ose plus vous entretenir des misérables qui ont crié dans nos rues : « Plus d'étrangers! »

« Savoisien! vous n'avez jamais été des étrangers pour nous! Excusez un moment d'erreur et d'égarement chez des hommes mal inspirés ou plutôt mal conseillés.

« Mais laissons là ces misères, et parlons du but de votre réunion et de votre volonté de régénérer votre patrie.

« Vous y parviendrez, je n'en doute pas. A votre arrivée en Savoie, vous serez reçus comme des enfants qui apportent la bonne nouvelle. Vos amis, vos parents, vos concitoyens vous tresseront des couronnes civiques, et vous recevront en libérateurs.

« Quand la Savoie sera libre, vous aurez à décider la grande question de savoir si elle devra rester indépendante ou s'unir à la France.

« Mais résolvez-la librement, sans enthousiasme, sans mêler à la délibération la contrainte, car la France ne veut absorber les peuples ni par la conquête, ni par la contrainte morale; elle ne peut accepter, pour entrer dans sa grande et puissante unité, que ceux qui voudront volontairement faire partie de son agglomération. A ceux-là pourquoi n'ouvrirait-elle pas les bras?

« Citoyens de la Savoie, si vous voulez vous unir à nous, nous vous recevrons comme d'anciens alliés, comme de vieux amis, je dis mieux, comme des concitoyens que la force et la ruse avaient long-temps séparés, et nous nous écrirons tous : La France républicaine reprend l'intégrité de son territoire! »

Des applaudissements prolongés succèdent à ces paroles.

Les citoyens Thomé, Grinand, Vincent, prononcent aussi des allocutions chaleureuses qui éveillent les plus vives sympathies dans la réunion. Le citoyen Doncieux annonce que les délégués de la préfecture, de la municipalité et des clubs, qui avaient voulu, par une démarche solennelle, protester contre certains actes blâmables auxquels quelques hommes égarés s'étaient livrés vis-à-vis des étrangers, vont se retirer afin de laisser aux Savoisien toute liberté pour se concerter sur les mesures à prendre pour leur départ.

Dans la situation actuelle, la question du crédit nous semble être celle dont on doit se préoccuper le plus. On tentera vainement d'organiser le travail; si l'on n'assure pas le crédit public, non par des mesures temporaires, mais par un système largement et fortement établi, on n'obtiendra pas la force qui fait agir le bras destiné à produire.

Le crédit, sous le règne déchu, avait dépassé les limites du possible, ce qui devait tôt ou tard nous jeter dans une crise financière; la révolution de février n'est donc pas la cause déterminante de celle qui nous frappe, elle a seulement fait éclater ce que tout le monde pressentait depuis long-temps.

Cette crise, en éclatant comme un coup de foudre, a détruit la confiance. Les transactions commerciales étant gênées par la rareté du numéraire, on a cherché à atténuer autant que possible les difficultés, soit en décrétant le cours forcé des billets de banque, soit en accordant des délais pour les paiements.

Cette dernière mesure, loin d'être un expédient salutaire, a eu de graves inconvénients, parce que les délais n'étaient point uniformément fixés : tel département a eu dix jours, tel autre quinze ou vingt, suivant l'appréciation particulière du commissaire du gouvernement. Les échéances n'ayant plus rien de fixe, elles ne se sont plus combinées dans l'intérêt des souscripteurs; il en est nécessairement résulté une inquiétude qui a resserré davantage le numéraire, et par conséquent paralysé le travail.

Pour mieux faire comprendre l'effet fâcheux de ces délais irréguliers, nous citerons l'exemple suivant : Le commerce d'Avignon (Vaucluse) a obtenu un délai de dix jours pour les paiements; celui de Villeneuve (Gard), ville séparée d'Avignon par la largeur du Rhône, ayant des rapports continus avec Avignon, n'étant pas d'une aussi grande importance commerciale que cette dernière ville, n'a rien obtenu.

Ainsi, un commerçant de Villeneuve, ayant eu à payer au 15 mars une acceptation de 4,000 f., avait sur Avignon une contre-valeur par

la rentrée de laquelle il comptait faire face à son engagement. Mais son débiteur usant du bénéfice de la mesure du délai, il se trouve dans l'impossibilité de payer. On proteste contre lui; son droit se trouve ébranlé par suite du retour forcé de la traite, parce qu'il n'a pu user contre son créancier de la même mesure dont son débiteur a usé contre lui.

Le gouvernement central devrait fixer un délai uniforme pour toute la France, le fixer assez long pour donner le temps à la confiance de renaître, ce qui aura lieu indubitablement après la constitution du gouvernement définitif.

H. V., négociant.

Nous recevons tous les jours des lettres qui accusent et des lettres qui défendent la société de *Saint-François-Xavier*, nous nous abstenons également de les reproduire; nous ne voulons rien ajouter à ce que nous avons dit, et nous n'avons rien à rétracter.

M. Morin, juge de paix, ancien rédacteur du *Précurseur*, nous a écrit, à propos de cette association, une lettre sur laquelle nous ne ferons pas de réflexions, puisque nous ne l'avons pas admise dans nos colonnes; il l'a portée à un autre journal, en y ajoutant une petite admonestation à laquelle nous répondrons seulement un mot : quand M. Morin jouait sa tête en juillet 1830, les deux rédacteurs principaux du *Censeur*, MM. Rittiez et Kauffmann, jouaient également la leur.

Le premier était à Paris, où il prenait part à la révolution comme combattant; il était à l'attaque du Louvre, et il est décoré de juillet. Le second était à Lyon, et le jour où notre ville se leva aussi, il lisait tout haut, au milieu des groupes, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, le *Précurseur* tout frais, imprimé à demi, que M. Morin avait écrit. Quelques instants plus tard, il coopéra à la construction de la seule barricade qui ait été élevée à Lyon, à l'extrémité de la rue Lafont, au coin du café de la Perle.

Les rédacteurs du *Censeur* ont fait leur devoir en 1830, ils l'ont fait en février autrement que ne le dit M. Morin, et, quelles que soient les circonstances, ils ne manqueront ni de volonté, ni de courage.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.)

MILAN, 25 mars. — Mes bons amis, grâce à Dieu, nous sommes tous sains et saufs; mais l'alarme que vous auriez donnée mes précédentes lignes du 19 courant n'était pas assez grande vis-à-vis des dangers que nous avons courus pendant ces cinq jours consécutifs. Le tocsin à tous les nombreux clochers de la ville a commencé quelques minutes après le départ de ma susdite, et n'a plus cessé, pas plus que les canons de ronfler et la fusillade, ni jour ni nuit, si ce n'est ce matin à trois heures : c'est à la lettre. Figurez-vous donc cette grande ville luttant contre une garnison de plus de 12,000 hommes, munie de 30 canons, et sous le commandement de ce vieux infernal Radeski. Quelle horreur! Figurez-vous notre situation, menacés de pillage, de massacre, d'incendie, ayant mon fils exposé dans le combat, et restant trois jours sans savoir ce qu'il en était de lui. Chose affreuse! ce n'a été que ce matin à trois heures que les cris de victoire ont retenti. Cette victoire a été complète. Cette féroce armée, toute disciplinée qu'elle était, a été totalement mise en déroute, obligée de fuir en désordre, malgré les renforts qui lui sont survenus, pendant une lutte si longue, et réduite à cette extrémité par la miraculeuse ardeur de nos jeunes gens, qui n'avaient guère que des fusils de chasse à opposer à l'artillerie. Mais l'adresse, l'enthousiasme et la haine devaient triompher de tout, ou dirais-je plutôt la main toute-puissante de Dieu était sur nos têtes; comment ne pas y croire quand des milliers de coups de canon à mitraille, tirés à bout portant sur les nôtres, allaient frapper contre les murs, sans presque atteindre personne, tandis que nos tirailleurs réussissaient à renverser artillerie et ligne! C'est un prodige!

L'intérieur de la ville était et est encore tellement barricadé, toute grande qu'elle est, qu'elle s'est trouvée impraticable pour la fameuse cavalerie autrichienne et très dangereuse même pour l'infanterie. Les barricades ont été faites avec une rapidité telle dès le premier jour, 19 courant, que la troupe n'a pas eu le temps de se mettre à cheval. Elles ne sont guère qu'à la distance de cinquante à cent pas l'une de l'autre; vous concevez qu'il en faut des milliers pour en couvrir la ville. Cette opération faite, tous les nombreux postes de la ville, la police, le palais du gouvernement, la caisse centrale de l'Etat, le palais royal, les casernes, dont quelques-unes sont immenses, tout enfin a été assailli et pris pendant les premiers deux jours. L'ennemi se trouvant renversé partout dans l'intérieur, écrasé par une grêle de pierres et de tuiles, s'est emparé des douze barrières s'étendant sur tous les boulevards. C'est là peut-être notre salut, car vous savez qu'il y a au moins trois heures de ces boulevards; cela a dû énerver la masse. Cette disposition était dirigée pour empêcher l'entrée à la foule des paysans armés qui étaient accourus pour secourir la ville et escalader les murs. Voilà ce qui nous a tenus cinq jours renfermés dans la ville. Jugez de la position!

Les barrières, attaquées par les citoyens d'un côté, par les paysans en dehors, vomissaient la mitraille, mais presque sans aucun effet; la longueur acharnée de cette lutte jour et nuit avait tellement habitué les nôtres au canon, qu'ils s'en moquaient. A la barrière de la Porta-Tosa, la plus rapprochée de nous, se trouve vis-à-vis une rue fort longue et très large qui n'avait pu être barricadée parce qu'elle était en face des batteries ennemies installées à la porte; pour en approcher à la portée de nos tirailleurs, les ingénieurs ont inventé un retranchement roulant qu'on poussait en avant, tandis que d'excellents *bercailleurs*, par derrière, renversaient les artillerie et les contraignaient à quitter la direction des batteries sur la rue. Enfin, que vous dire? Pendant ces cinq jours on a fondu des canons dans la ville, on les a montés, et ils ont servi à décider la dernière journée. Les chimistes ont fabriqué de la poudre dont on manquait. On a fait de la poudre-coton, fondu des balles, envoyé quantité de ballons aériens pour correspondre au dehors. On a ôté l'eau aux canaux couverts souterrains, dans le même but. On a improvisé tant de moyens hardis et ingénieux, avec une si grande fraternité entre pauvres et riches, que c'est merveille!

L'ennemi a été épouvanté de trouver une si grande énergie; pendant les cinq jours il n'a pas trouvé un moment de repos, pas même pour manger. Il était mourant de faim, exténué de fatigue; plus de force pour se retrancher dans le château, il l'a évacué en désordre, en déroute, pour s'embarquer dans des chemins de campagne et les grandes routes barricadées par des arbres et coupées par les paysans qui le harcèlent de tout côté. Dieu veuille qu'il ne puisse se concentrer sur quelque point avec d'autres corps d'armée! On prépare une expédition pour le poursuivre. Pourtant on sait que Côme, Bergame, Brescia ont déjà désarmé leurs garnisons; il n'y a pas

beaucoup à craindre, d'autant mieux que ces monstres de Croates commettent des atrocités inouïes, et que les paysans le savent et ne les épargneront pas.

Il nous arrivait bien des gens armés pour nous secourir, mais ils étaient arrêtés aux barrières; ainsi, il a fallu triompher par nos seuls efforts pour chasser cette infâme canaille de la ville, mais l'aide viendra par la suite. Il nous est arrivé des Suisses, un millier de braves Gênois, et autres, sans parler des gens de nos provinces de Bergame, Côme, etc. Un gouvernement provisoire de personnages de réputation et de talent est installé depuis deux jours; il organise promptement et avec entendement. Les riches sont prodigues pour la patrie, et la population est calme.

Par suite d'un décret rendu par le gouvernement provisoire en date du 26 mars, les élections générales sont remises, pour l'armée, au 10 avril prochain. Il est donc important que le comité central de chaque département arrête sa liste de candidats définitifs pour qu'elle soit soumise à l'appréciation de chaque régiment.

Paris, le 27 mars 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Au moment où nous écrivons, la Pologne est aux mains avec son oppresseur. Les trois provinces, la Pologne prussienne, la Pologne autrichienne et la Pologne russe, combattent pour la sainte cause qui a été fécondée il y a dix-sept ans par le pur sang des martyrs. Tout ce qui a un cœur fait des vœux pour le triomphe de cette cause sacrée. Nous avons montré l'exemple aux Polonais le 23 et le 24 février. Qu'ils le suivent! En retournant dans leur patrie, ils emporteront un bon souvenir du nom français. Nous leur avons tendu la main pendant dix-sept ans, nous avons pratiqué à leur égard les lois de l'hospitalité. Aujourd'hui les Polonais ont la voie ouverte. Ils peuvent traverser toute l'Allemagne sans rencontrer des hommes hostiles. Chacun leur donnera des armes, des munitions, de l'argent. Ils ne peuvent donc hésiter.

Hier, une députation de Polonais s'est présentée au gouvernement provisoire. Elle lui a dit :

« La Pologne, citoyens, rejette son linceul sanglant, et ses fils exilés viennent auprès de vous remercier la France de l'hospitalité qu'elle leur a accordée aux jours de malheur.

« Nous ne doutons pas que, dans ce moment suprême, vous saurez, citoyens, concilier les exigences impérieuses du sentiment national avec les difficultés de votre position. Après tant de déceptions cruelles, l'heure est arrivée où la Pologne pourra enfin décider de son sort par elle-même.

« C'est pour concourir à cette œuvre que nous marchons, et nous croyons avoir le droit d'espérer que vous nous aiderez à accomplir notre devoir de soldats.

« Nous comptons sur vous, citoyens, car nous vous considérons comme l'expression véritable du peuple français, nos frères! »

M. Lamartine a fait une réponse très digne, où se sont alliées parfaitement la prudence de l'homme d'état, qui ne veut pas jeter légèrement son pays dans les hasards sanglants d'une guerre continentale avant d'avoir vu les événements se produire, et les sympathies de l'ami de l'humanité.

« Citoyens polonais, a-t-il dit en commençant, la République française reçoit comme un heureux augure l'hommage de votre adhésion et de votre reconnaissance pour son hospitalité. Je n'ai pas besoin de vous dire ses sentiments pour les fils de la Pologne. La voix de la France vous les disait chaque année, même quand cette voix était comprimée par la monarchie. La République a la voix et le geste plus libres et plus sympathiques encore. Elle vous les redira ces sentiments fraternels; elle vous les prouvera sous toutes les formes compatibles avec la politique de justice, de modération et de paix qu'elle a proclamée pour le monde.

« Oui, depuis vos derniers désastres, depuis que l'épée a effacé de la carte des nations ces dernières protestations de votre existence, comme vestige et comme germe d'une nation, la Pologne n'a pas été seulement le reproche, elle a été un remords vivant debout au milieu de l'Europe. La France ne vous doit pas seulement des vœux et des larmes; elle vous doit un appui moral et éventuel en retour de ce sang polonais que vous avez semé, pendant nos grandes guerres, sur tous les champs de bataille de l'Europe. (Applaudissements.)

« La France vous rendra ce qu'elle vous doit, soyez-en sûrs, et rapportez-vous-en au cœur de trente-six millions de Français. Seulement, laissez à la France ce qui lui appartient exclusivement, l'heure, le moment, la forme dont la Providence déterminera le choix et la convenance, pour vous rendre, sans agression et sans effusion de sang humain, la place qui vous est due au soleil et dans le catalogue des peuples. »

M. Lamartine expose ensuite que la République ne veut faire la guerre qu'autant que les gouvernements eux-mêmes entrèrent en hostilité contre elle. « Cette politique à la fois ferme et pacifique, continue l'orateur, réussit trop bien à la République pour que nous voulions la changer avant l'heure où les puissances la changeront elles-mêmes. Regardez la Belgique, regardez la Suisse, l'Italie, l'Allemagne méridionale tout entière; regardez Vienne, regardez Berlin! Que vous faut-il de plus? Les possesseurs eux-mêmes de vos territoires vous ouvrent la porte vers votre patrie et vous appellent à en reconstruire pacifiquement les premières assises. Ne soyez injustes ni envers Dieu, ni envers la République, ni envers nous. Les nations sympathiques de l'Allemagne, le roi de Prusse ouvrant les portes de ses citadelles à vos martyrs, les portes de la Pologne ouvertes, Cracovie affranchie, le grand-duché de Posen redevenu polonais, voilà les armes que nous vous avons données en un mois de politique! »

« Ne nous en demandez pas d'autres. Le gouvernement provisoire ne se laissera pas changer sa politique dans la main par une nation étrangère, quelque sympathique qu'elle soit à nos cœurs. Nous aimons la Pologne, nous aimons l'Italie, nous aimons tous les peuples opprimés, mais nous aimons avant tout la France, et nous avons la responsabilité de ses destinées, et peut-être de celles de l'Europe en ce moment. Cette responsabilité, nous ne la remettrons à personne qu'à la nation elle-même. Fiez-vous à elle, fiez-vous à l'avenir, fiez-vous au passé de ces trente jours qui ont déjà donné à la cause de la démocratie française plus de terrain que trente batailles rangées; elle ne troublera ni par les armes, ni par une agitation qui retomberait sur notre cause commune, l'œuvre que la Providence accomplit sans autres armes que les idées pour la régénération des peuples et pour la fraternité du genre humain! »

M. Lamartine a raison. Un gouvernement provisoire ne pourrait inaugurer une politique qui nous conduirait à verser des tonnes d'or et des torrents de sang au début d'une république qui a besoin de paix pour se fonder. La France ne doit pas reculer devant une guerre juste, mais un pouvoir provisoire n'en peut prendre l'initiative.

— Une colonne nombreuse d'Italiens de toutes les parties de l'Italie, portant des drapeaux sur lesquels était écrit : *Indépendance italienne*, ont traversé aujourd'hui les boulevards, chantant à demi-voix l'*Hymne à Pie IX* et la *Marseillaise*. Ils allaient présenter leur adhésion au gouvernement provisoire. Ces braves gens vont sans

doute partir la plupart pour leur pays, où la liberté est à conquérir ou à consolider.

— Les Belges partis de Paris pour révolutionner la Belgique n'ont pas réussi dans leur entreprise. Ils sont arrivés le samedi 25 mars, à cinq heures et demie du matin, non sur la frontière de France, mais à Quiévrain, en Belgique, sans armes, et au milieu de 3.000 hommes de troupes belges accompagnés de quatre pièces de canon. Plusieurs Français ont été mis en prison en même temps que les Belges qui furent aussi saisis; ces Français n'ont été mis en liberté que sur les réclamations du commissaire du gouvernement à Valenciennes.

Ces citoyens, et les Belges qui sont partis avec eux, se plaignent d'avoir été trompés. Mais personne du gouvernement provisoire n'a pris sous sa responsabilité de les lancer contre la Belgique; nul ne les a contraints, nul ne les a poussés. La royauté belge doit tomber un jour, c'est inévitable; il paraît que le jour n'est pas venu, voilà tout. Le gouvernement n'avait pas le droit, suivant la politique qu'il a sagement choisie, d'expédier ces Belges contre la Belgique; il ne devait pas non plus les empêcher de partir. Mais on ne peut rendre le gouvernement provisoire responsable des insurrections qui, mal combinées, ne réussissent pas sur-le-champ.

— Un camp de 90,000 hommes sera formé à Dijon, et on y dirigera les classes de 1846 et de 1847.

— On plante partout des arbres de liberté dans Paris. Quelquefois le lieu est mal choisi; on prend un carrefour où se croisent les voitures, ou bien on coupe en deux par l'arbre la perspective d'un monument. Nous signalons cet inconvénient pour qu'on l'évite dans les départements.

Où nous écrit :

NECESSITÉ DES ÉLECTIONS MUNICIPALES AVANT LES ÉLECTIONS NATIONALES.

Le gouvernement provisoire ne veut nullement peser sur les élections; il veut pour les électeurs la plus complète liberté. Mais son but ne sera-t-il pas manqué, s'il laisse à la tête des communes les maires du juste-milieu, vieux fabricateurs d'élections anti-libérales? Tant qu'ils régneront dans nos campagnes, leur seule présence, même inactive, suffirait pour troubler les âmes faibles et fausser bien des votes, car elle fait douter de la stabilité de la République. Le nouveau gouvernement n'aurait-il pas dû remplacer dès les premiers jours les élus du pouvoir royal par les élus de tous les citoyens? Rien n'était plus facile; et si ni lui, ni les simples citoyens n'y mettent la main, il faut espérer que les officiers municipaux actuels le feront eux-mêmes avant les élections nationales. S'ils sont dignes et aimés du peuple, ils seront réélus par lui, et leur autorité se retrempera dans sa source; s'ils ne le sont pas, leur présence à la tête de la commune est irritante et suspecte. Tant qu'ils n'ont pas subi cette épreuve, représentants d'un pouvoir que l'opinion publique a stigmatisé comme anti-national et corrupteur, ils sont dans une position essentiellement fautive et dangereuse pour la paix publique et la fraternité. La loi place les chefs de la garde nationale sous l'autorité des maires; l'élite du peuple armé est donc soumise à un homme qui n'a peut-être pas les sympathies du peuple. Lui obéira-t-il de bon cœur? Les élections nationales se feront-elles sous les yeux et avec le concours des maires de Louis-Philippe sans quelques manifestations violentes produites par la force des choses? Les conseillers municipaux chargés de constater les votes échapperont-ils partout à des soupçons injurieux?... Quelle source de désordre moral et matériel!

Nous ne craignons point de l'affirmer, il est du devoir et de l'honneur des maires actuels de provoquer des élections municipales avant les grandes élections. S'ils sont républicains, qu'ils le prouvent en organisant la commune sur une base républicaine; s'ils ne le sont pas, qu'ils se retirent. Il n'y a d'honorables que les positions franches, et c'est un crime, dans de si graves circonstances, de rester à un poste où l'on peut devenir à chaque instant une cause de désordre.

Nous appelons sur ce point l'attention publique, absorbée par la grandeur des événements et la gravité de la situation générale. On oublie que tout irait bien dans le monde, si chacun faisait son devoir à son poste. Maires, adjoints, conseillers municipaux, simples citoyens, faites le vôtre, et nous aurons des élections irréprochables. Si l'assemblée nationale n'est pas respectée, la France est perdue, et, pour qu'elle soit respectée de tous les partis, il faut que la sincérité des élections soit au-dessus de tout soupçon et décourage toute malveillance.

Qui fera entendre ma voix aux trente mille communes rurales de France? C'est vous, journalistes! Faites votre devoir. F. B.

ASSISES EXTRAORDINAIRES DE LA HAUTE-GARONNE.

Affaire Cécile Combettes.

Viol et meurtre. — Un frère de la doctrine chrétienne accusé.

PRÉSIDENCE DE M. LABAUME.

Audience du 24 mars 1848.

L'audience est ouverte à dix heures et un quart. Frère Liède. — Il ne sait rien de relatif à la cause.

M. le président : N'avez-vous pas changé de linge la veille de l'événement? — R. Le mercredi, et trois ou quatre fois dans la même journée.

D. Il est probable que les chemises étaient portées au linge sale? — R. Je ne sais si on les prit.

D. Mais on ne les laissait pas par terre au milieu de votre chambre? Le témoin ne répond pas.

Marie Cazeneuve, frère illuminat, infirmier chez les frères : Quand la première fois le juge d'instruction me demanda si, dans la semaine de l'événement, un frère m'avait remis sa chemise, je dis que non. Plus tard, je me rappelai que Léotade m'avait remis la sienne.

M. le procureur-général donne lecture de la déposition du docteur Lafon, décédé, médecin des frères, de laquelle il résulte que l'accusé ayant dit qu'il avait eu une évacuation sanguine qui avait pu tacher de sang sa culotte, M. Lafon contredit cette version, et déclare formellement que l'accusé ne lui en a pas parlé.

M. Lézat, ingénieur civil de Toulouse : J'ai été appelé à faire le plan en relief des écuries, grange, hangar, etc., des frères. Je m'en occupais au mois de juillet, et j'étais à dessiner au coin du cimetière, près de l'oratoire, lorsque deux ou trois pierres me furent jetées, et, d'après leur direction, je vis qu'on me les jetait du jardin des frères.

M. le président : Lorsque vous fîtes le plan en relief de la grange couverte, remarquiez-vous une fenêtre donnant sur la caserne Lignères? Le témoin : Non, monsieur le président. La grange était si obscure, que pour écrire je fus obligé de sortir.

Plusieurs témoins sont ensuite entendus sur les tentatives de subornation de quelques témoins.

Il est ensuite procédé à l'audition des témoins à décharge.

La séance continue.

Chronique.

Nous publions avec empressement cette lettre du citoyen Lagrange, pour rassurer ses nombreux amis sur les inquiétudes qu'ils auraient pu conserver à son égard :

« Paris, 25 mars 1848. »

« Depuis la révolution, je n'ai pas une minute, quoique je me sois pressé de résigner titres et fonctions le lendemain de la victoire.

« Ne soyez pas inquiets sur ma santé, je n'ai pas été malade un

quart d'heure. Vous savez que je suis de taille à supporter plus d'une fatigue.

« Pauvre je suis allé au combat et entré aux grandeurs; pauvre j'en suis sorti. Les républicains de mon numéro vivent et meurent pour le peuple : voilà tout.

« Union, union, honnêtes gens à qui la patrie est chère; travailleurs de toutes les classes, union, union : là est la force, là est la paix.

« Je n'ai que le temps de vous embrasser.

« Votre affectueux frère. » CHARLES LAGRANGE. »

— Un nommé Gonard (Edmond), arrêté aujourd'hui comme l'un des hommes qui excitaient la foule contre les étrangers, a été reconnu pour être le même individu qui, le 16 mars 1846, était condamné pour vol par le tribunal correctionnel de Lyon, le même qui, déjà en 1830, avait été condamné à six mois de prison pour vagabondage, et qui, engagé dans le 67^e de ligne, fut chassé de ce régiment et incorporé dans une compagnie de discipline.

— On nous écrit :

« Un citoyen vous soumet une question sur laquelle une décision lui paraît devoir être prise d'urgence, et à laquelle votre journal ne doit pas rester étranger.

« Les ouvriers étrangers ne sont pas forcés, en droit, à quitter la France et peuvent continuer à y travailler.

« Ils sont forcés, en fait, à rentrer dans leur pays, puisqu'il ne leur est plus permis de travailler en France, et par conséquent d'y vivre.

« Vous connaissez le mode de remboursement adopté pour les caisses d'épargne.

« Beaucoup d'ouvriers étrangers y ont déposé leurs petites économies.

« Ne serait-il pas juste et équitable, sous tous les points de vue, que les remboursements fussent faits en numéraire aux étrangers qui sont forcés à quitter le territoire de la République? »

Nous répondons :

Les ouvriers sans travail sont seuls obligés de quitter la France dans ce moment de crise où les manufactures se ferment, où les ateliers ne peuvent plus offrir d'ouvrage à ceux qui s'y présentent, et dans ce cas on doit leur rembourser en numéraire leurs dépôts de la caisse d'épargne.

Les étrangers qui sont occupés, qui peuvent justifier de leurs moyens d'existence, ne sont pas obligés de quitter le territoire français. La République n'entend pas les renvoyer; l'autorité lyonnaise ne souffrira pas qu'on viole à leur égard les droits de l'hospitalité, elle a pris dès hier des mesures pour arrêter ceux qui se livrent à des violences envers eux.

Nous adjurons les Lyonnais de ne pas manquer aux devoirs de la fraternité et de se rappeler qu'il n'est pas au monde une société civilisée dans laquelle on ne trouve des Français.

— La commission savoisiennne a fait placarder hier l'affiche suivante :

PAR PERMISSION DES AUTORITÉS.

Avis aux citoyens savoisiens.

Le départ des volontaires savoisiens est fixé irrévocablement au jeudi 30 courant, à sept heures du matin.

La réunion aura lieu sur la place Bellecour. Le patriotisme des enfants de la Savoie ne fera pas défaut à cet appel.

GUILHERME, PEYSSARD, DIJON, TISSOT, BOISSARD.

Les Savoisiens qui ne pourraient partir, mais qui voudraient participer à cette entreprise, sont prévenus qu'une liste de souscription est ouverte dès ce jour dans les bureaux du Censeur.

— Nous sommes priés de publier la lettre suivante :

« Lyon, le 28 mars 1848.

« Monsieur le rédacteur,

« On lit dans un journal, la Feuille du Jour du 28 mars :

« Les délégués de la manifestation d'hier ont dû demander : 1^o l'armement complet de la garde nationale ; 2^o l'expulsion immédiate des étrangers. »

« Ce journal fait une grave erreur à l'égard de la dernière demande. Les délégués du club central ont dû, au contraire, protester contre cette mesure anti-nationale et blâmer le sens de l'affiche des employés des maisons de commerce de Lyon, celle qui a été placardée le samedi 25, ainsi que les désordres qui ont pu en découler.

C. G.,

Délégué au club central.

— On nous adresse la lettre suivante :

« Citoyens,

« Ayant été informé de l'honneur que vous me faites en me portant à la candidature pour l'assemblée nationale, je crois devoir vous informer que deux circonstances m'obligent à refuser cette honorable mission :

« 1^o Les capacités que demande un pareil emploi ;

« 2^o La faiblesse actuelle de ma santé.

« Ces deux obligations m'obligent à vous remercier; en échange, je vous promets, ainsi que je l'ai fait jusqu'à ce jour, de rester dans mes fonctions d'adjoint à la mairie de la Croix-Rousse, si l'on m'en croit toujours digne.

« Ainsi que dans les moments d'orage passés, vous me verrez toujours fidèle à mon poste, et toujours pour le maintien de l'ordre et de la conciliation; ma santé ne me permettant pas d'être utile au pays tout entier, me permettra de l'être aux bons citoyens de ma localité.

« Tel est mon désir.

« Salut et fraternité.

« AUBERTHIER, chef d'atelier, rue de la Terrasse, 2, à la Croix-Rousse. »

— La corporation des tailleurs de pierres nous adresse la note suivante :

« La corporation, ne voulant pas tenir plus long-temps les travaux de taille suspendus pour cause de grève, et en ce qui la concerne, donne avis à tous MM. les architectes, propriétaires et maîtres maçons, qu'elle est à même de leur fournir les ouvriers tailleurs de pierres dont ils auront besoin, en se conformant toutes fois au règlement; qu'elle se verra bientôt à même de faire aussi les fournitures que l'on demandera. Elle informe en outre qu'en conformité de l'article 5 de la pétition, nul maître maçon, architecte, propriétaire et maître tailleur de pierres ne pourra employer aucun ouvrier s'il n'est muni d'un livret de tailleur de pierres et signé des membres de la corporation. Ce livret portera en tête la pétition, qui servira de titre à l'ouvrier et aux entrepreneurs et propriétaires.

« Le bureau provisoire de la corporation est quai Combalot, n^o 4, maison Chaudet, chez M. Gervais, cafetier à la Guillotière. »

(Suivent les signatures au nombre de 17.)

— On nous adresse la note suivante :

« Monsieur le rédacteur du Censeur,

« On paraît avoir complètement oublié de porter sur la liste des électeurs du 1^{er} canton tous les citoyens domiciliés rue de Bourbon, dans la partie comprise entre le n^o 38 et la place Louis XVIII. Cette omission priverait des citoyens du droit d'élire.

« Je fais appel à votre journal pour avertir l'administration de cette grave erreur. »

C. M.

— Lundi 27 mars, les délégués des différentes communes du canton de Limonest s'y sont réunis et ont formé leur comité cantonal de la manière suivante :

MM. Decurel, maire de Limonest, président ;
Chanay, propriétaire à Ecully, vice-président ;
Henry, maire à Dardilly, secrétaire ;
André Morateur, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, membre ;
Fillieul, maire à Civrieux-d'Azergues, membre ;
Rollet, adjoint au maire de Saint-Rambert, membre ;
Murat, propriétaire à Lissieu, membre.

— On nous écrit :

Monsieur,

Les instituteurs du canton de Beaujeu vous prient d'insérer les lignes suivantes dans votre prochain numéro :

Les instituteurs instruits par la voie de la presse de la circulaire du ministre de l'instruction publique aux recteurs de la République en date du 6 courant, ayant attendu impatiemment et en vain jusqu'à ce jour de recevoir des instructions plus directes par M. le recteur de l'académie de Lyon, demandent si ces rapports se feront plus long-temps attendre de sa part, ou s'ils doivent porter leurs réclamations plus haut.

Agréez, etc.

Le délégué,

L. DELAYE, instituteur communal.

Beaujeu, 24 mars 1848.

Spectacles du 29 mars 1848.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Jésuite, ou les trois Filles de la Veuve, drame. — Voltaire chez les Capucins, vaudeville. — L'Avocat-Pédicure, vaudeville.

VARIÉTÉS.

AVANT ET APRÈS,

OU MANUEL DES VARIATIONS RÉPUBLICAINES DU FOURIÉRISME.
(1845-1848.)

Un des chapitres les plus curieux de l'histoire de ce temps si fécond en choses surprenantes, ce sera sans contredit celui où elle devra enregistrer toutes les transfigurations politiques nées de la révolution de février ; car les plus habiles ne se mettent guère en peine aujourd'hui de concilier leurs doctrines de la veille avec celles du lendemain ; ils retournent leur habit, prennent la cocarde républicaine, et par l'audace imperturbable de leur langage pensent en imposer à l'opinion. Mais pour que ce travestissement singulier ne jurât pas trop avec leur ancien costume, il manque à ces néophytes républicains une chose aussi essentielle que difficile à réaliser, qui serait d'obtenir de leurs récents adversaires un complet oubli des luttes passées.

Ces réflexions générales, que chacun peut appliquer dans la sphère de son entourage aux individualités qu'elles concernent, se vérifient particulièrement à l'encontre de l'école de Fourier. Quiconque, en effet, dans ces dernières années, s'est préoccupé à la fois de l'étude des réformes politiques et des réformes sociales, a pu se convaincre de l'horreur invincible qu'ont toujours inspirée à cette école les réformes et les révolutions politiques. Dans cette répulsion, à vrai dire, elle s'est montrée parfaitement conséquente et orthodoxe, car la haine pour les révolutions, et en particulier pour la révolution française, fut un des caractères les plus saillants de l'originalité de leur maître. Voici ce que nous trouvons à cet égard dans l'ouvrage d'un de ses disciples, le docteur Pellarin :

Il était resté à Fourier des malheurs de ce temps-là une antipathie des plus profondes et des plus vives pour toute espèce de tentative démagogique (lisez *républicaine*) ; et rien ne le faisait sortir de son sang-froid comme d'entendre attribuer à sa théorie la moindre affinité avec les projets et les doctrines des républicains. Il fallait voir avec quelle chaleur, avec quelle indignation il repoussait tout rapprochement de cette nature, quelque bienveillant qu'il pût être, et quoique fait par des hommes à sympathies démocratiques. J'entends encore ce non si accentué et si énergique par lequel, au premier mot dit dans ce sens, il coupait court la parole à son interlocuteur. « Non, non, répétait-il de plus en plus fort, mille fois non, ma doctrine n'a rien de commun avec les rêveries de ces gens-là, ni avec leurs projets de bouleversement. » Qu'on pût le prendre pour un républicain ou pour un philosophe moraliste (1), voilà ce qui le désolait par-dessus tout, ce qui l'exaspérait quelquefois ; et il aurait repoussé non moins vivement ces qualifications, qu'il se fut trouvé dans un club de la Société des Droits de l'Homme, ou au sein de l'Académie des sciences morales. Ce qu'il y a de bien certain, quant à cette période de la vie de Fourier qui répond à la tourmente révolutionnaire, c'est qu'il se tint complètement en dehors de tous les partis, et qu'il ne se fit jamais illusion sur la nullité de ce grand mouvement pour une amélioration décisive dans le sort des masses.

(Vie et théorie de Fourier.)

Toutefois, ce n'est point sans étonnement que les Républicains ont dû voir, au premier soleil de notre immortelle révolution du 24 février, ces hommes qui ont toujours lutté avec tant de violence contre les soldats de la démocratie militante, de les voir arborer les couleurs républicaines comme leur pro-

(1) La *Démocratie Pacifique*, dans son numéro du 26 avril 1846, a publié sur le *Télémaque* un jugement de Fourier, chef-d'œuvre de bon sens et de gaieté, au dire de ses *feuilletonistes réunis*. On y lisait : « Le *Télémaque* que est vanté comme oracle des saines doctrines de l'éducation philosophique ; je n'y vois, ainsi que dans tous les livres de morale, qu'un tissu de fadaïses pour fausser l'esprit des jeunes gens et les conduire à la perdition, s'ils suivent seulement le quart de ces préceptes, que tout père a bien raison de démentir par institution cupide. Un enfant imbu de tels principes ne serait qu'un pédant hébété. » On sait donc dès à présent, et sans parler des mœurs phanérologiques (ou du concubinage public), ce qu'il faut attendre de cette morale du Christ, prêchée si hautement par la *Démocratie Pacifique*, et dont, suivant elle, Fourier serait le révélateur nouveau, le Messie.

Fénelon avait dit en parlant du roi de Crète : « Ce n'est point pour lui-même que les dieux l'ont fait roi ; il ne l'est que pour être l'homme des peuples. Quelle horrible inhumanité que de leur arracher les doux fruits de la terre, qu'ils ne tiennent que de la nature libérale et de la sueur de leur front ! » Fourier ne peut plus contenir sa colère ; elle éclate en ces mots : « Voilà en propres termes l'argot de la jacobinisme (c'est-à-dire des républicains) ! Cependant c'est Fénelon qui parle ; c'est le livre sans pareil. Eh ! trouve-t-on dans la morale autre chose que l'esprit démagogique que allié aux rêveries des folles vertus ! »

Tout ce matérialisme ne doit point étonner de la part de celui qui pousse le cynisme jusqu'à poser en axiomes les propositions suivantes : « Le bonheur consiste à avoir beaucoup de passions et beaucoup de moyens de les satisfaire... Tous les caprices philosophiques appelés des devoirs n'ont aucun rapport avec la nature. » (*Théorie des quatre mouvements*, p. 130 et p. 108, édit. de 1808.)

priété et leur héritage. Notre silence leur a fait perdre toute mesure, ils ont feint de croire qu'il était de la faiblesse ; qu'ils se détrompent.

Si les fouriéristes, demeurant dans la sphère habituelle de leurs doctrines, avaient cherché, comme précédemment, à les faire prévaloir en dehors et contre les idées démocratiques, nous nous serions fiés au bon sens public pour en faire pleine justice ; mais comprenant bientôt la vanité d'une telle tentative, ils se sont rejetés violemment dans les bras de cette *démocratie révolutionnaire*, tant de fois l'objet de leurs sarcasmes, pour étayer un système bâtard par la vitalité des principes républicains. Cette brusque évolution du fouriérisme disait assez haut ce qu'il fallait penser de la guerre acharnée livrée à nos idées par ses adhérents ; c'était un éclatant hommage, une humble confession des erreurs passées, et nous eussions volontiers pardonné à un repentir sincère. Mais l'esprit de domination, l'orgueil de secte s'est bientôt fait jour, et nous avons pu entendre déclarer en plein club qu'on ne pouvait être fouriériste sans être en même temps républicain, et, dans un autre, un disciple de cette école a osé affirmer impérieusement que c'étaient les doctrines socialistes et leurs partisans qui avaient fait la révolution de février, et qu'à ce titre, au lieu de les proscrire (on délibérait sur le rejet ou l'admission de candidats phalanstériens pour l'assemblée nationale), ils méritaient toute la reconnaissance de la patrie.

Eh quoi ! ce n'était donc point assez d'avoir chaque jour déversé la suspicion et la calomnie sur les républicains, d'avoir tenté de les désorganiser par des germes de division habilement semés et cultivés, d'avoir sans cesse et comme des aveugles combattu les réformes politiques, seules garanties sérieuses de réformes sociales durables ? Vous osez aujourd'hui, tels que le geai de la fable, vous couvrir d'un plumage d'emprunt et revendiquer, au nom de vos utopies, la victoire du peuple ; nous ne le permettrons pas. Le manifeste électoral de la *Démocratie Pacifique* nous invite d'ailleurs à rompre le silence, car nous sommes de ceux qui avons encore en mémoire le manifeste-prospectus de 1843. Nous obéissons donc à ce que nous regardons comme un devoir, tout en nous promettant bien de ne pas laisser égarer le débat dans de tortueuses digressions ; ce travail n'a d'ailleurs d'autre objet que d'appuyer par des preuves authentiques les conclusions prises contre le fouriérisme dans le *Censeur* des 24 et 26 mars. Nous aurions pu glaner abondamment dans la *Démocratie Pacifique*, mais cela nous a paru inutile devant la profession de foi anti-républicaine de son *manifeste politique et social*.

Voici ce curieux document, que nous recommandons à tous ceux qui voudraient apprécier à leur juste valeur le caractère des manœuvres et des déclamations républicaines-phalanstériennes. Les hommes imprudents qui ont soulevé cette discussion auraient dû se souvenir des conseils du fabuliste :

Rien n'est si dangereux qu'un imprudent ami,
Mieux vaudrait un sage ennemi.

MANIFESTE POLITIQUE ET SOCIAL PUBLIÉ PAR LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE LE 1^{er} AOUT 1843.

DEUXIÈME PARTIE.

Quand le parti conservateur impose une digue au torrent révolutionnaire (de 1830 à 1835 apparemment), l'oppression l'émoult ou maintient par son énergie la paix européenne, nous disons : Honneur au parti conservateur ! Ce parti a courageusement rempli la première partie de sa tâche, et il a rendu, en l'accomplissant, un service à la civilisation et à l'humanité. Mais si nous reconnaissons que la résistance a été glorieuse et légitime aussi long-temps que la société était en convulsion, nous n'hésitons pas à la déclarer illégitime et absurde quand la société est rentrée dans des conditions de paix et d'ordre. (P. 3, col. 2.)

De la démocratie rétrograde, ou le parti révolutionnaire.

§ XI.

Le renversement du pouvoir politique actuel est le seul et unique but des tristes efforts du parti révolutionnaire, hostile au progrès social, adversaire de toute idée nouvelle, et décriant avec acharnement tous ceux qui se dévouent à l'émancipation des classes ouvrières par les voies pacifiques de l'organisation du travail...

Le suffrage universel qu'ils réclament à grands cris, et dans sa forme anarchique à un seul degré, est l'instrument révolutionnaire, le levier au moyen duquel ils espèrent accomplir ces plans magnifiques. (P. 3, col. 2.)

Quant à leur doctrine politique, à la philosophie du système, c'est éternellement la substitution d'un magistrat temporaire à un monarque héréditaire comme chef de l'Etat. Voilà la grande panacée politique et sociale ! Il est incroyable qu'en présence de quatre mille ans d'histoire et des exemples du régime républicain, tels qu'ils vivent sous nos yeux, en Suisse, par exemple, ou dans toute l'Amérique, il se trouve encore des hommes assez insensés ou assez puérils pour attaquer la prospérité de la France à une semblable innovation dans la forme du gouvernement. (P. 3, col. 5.)

La démocratie progressive, ou le parti pacifique et organisateur.

§ XV.

La vraie démocratie, la démocratie pacifique, progressive et organisatrice, ne signifie point « gouvernement de la société par les classes inférieures », il signifie « gouvernement et organisation de la société dans l'intérêt de tous, par l'intervention hiérarchique d'un nombre de citoyens croissant avec les degrés du développement social. » (C'est-à-dire par une minorité de privilégiés.) Le gouvernement n'est pas l'action aveugle et désordonnée des incapables, c'est l'action intelligente et unitaire des capables dont l'éducation sociale et l'action gouvernementale doivent tendre sans cesse à augmenter le nombre. (P. 6, col. 2.)

Observations.

La paix et l'ordre dont il est ici question, nous paraissent au contraire n'avoir été que le règne de l'anarchie et de l'antagonisme social.

N'est-il pas évident que votre progrès social par les voies pacifiques est une absurdité, puisqu'il repose sur l'hypothèse inadmissible que le privilège se déposera bénévolement et abdiquera au profit des déshérités, et cela sans transformations politiques prodigieuses et régularisant ces améliorations sociales au nom de la souveraineté effective du peuple ?

Indifférence ou hostilité pour le régime républicain, il vous faut choisir. « Or, l'indifférence politique, à dit avec raison Garnier-Pagès, est un crime. » Quant à votre hostilité, nous ne la redoutons guère.

L'interprétation fouriériste de l'égalité des droits politiques sous le régime républicain se résout donc en définitive par l'adjonction des *capacités croissantes*, etc. ; mais comment toutes les capacités se développeront-elles, comment tous les intérêts s'associeront-ils, dans leur antagonisme actuel, si vous ne leur laissez point d'issue légale, et s'ils ne peuvent concourir directement au choix des mandataires qui devront stipuler en leur nom ? Bien plus, à quoi

Le peuple ne pourra participer hiérarchiquement tout entier au gouvernement de la société que quand celle-ci aura universalisé l'aisance, développé toutes les capacités et associé tous les intérêts. (Est-ce clair ?) (P. 7, col. 2.)

Doctrines du journal.

§ V.

Les partis révolutionnaires (politiques ou socialistes) font aujourd'hui du mot de *démocratie* un drapeau de révolution et de guerre, une arme redoutable. Il faut leur arracher des mains cette arme ; il faut leur enlever hardiment ce drapeau. L'assaut qu'il faut livrer à la démocratie révolutionnaire est un combat tout intellectuel ; c'est par l'intelligence qu'il faut vaincre. Il faut que le peuple soit juge du camp et juge libre ; il faut lui démontrer et le convaincre que ceux qui l'agitent pour une conquête aujourd'hui vaine de droits politiques l'égareront ou l'exploiteront ; que les véritables démocrates, les véritables amis du peuple, lui enseignent ses droits sociaux et en poursuivent pacifiquement l'organisation.

Nous seuls aujourd'hui sommes en état de donner cette démonstration et cette conviction au peuple. (P. 7, col. 2.)

La Démocratie pacifique, journal des intérêts des gouvernements et des peuples.

Nous croyons que les intérêts des peuples et des gouvernements sont identiques au fond. L'erreur seule les divise... Qui oserait imaginer que si Louis-Philippe (l'ex-roi) avait dans la main un moyen infailible de faire le bonheur du peuple français, qu'il n'aurait qu'à ouvrir la main pour lâcher sur le pays la richesse générale et la liberté la plus grande avec l'ordre le plus parfait, quel homme oserait imaginer que Louis-Philippe tiendrait la main fermée ? Louis-Philippe n'est que roi aujourd'hui, et le métier de roi, par le temps qui court, est souvent dur ; il en sait quelque chose (et vous ?). Eh bien ! dans l'hypothèse que nous faisons, Louis-Philippe ne serait plus seulement le roi des Français, il en serait l'idole et le dieu... (P. 8, col. 1-2.)

La forme constitutionnelle, avec un monarque héréditaire et une chambre élective, nous paraît plus avancée, plus parfaite et plus solide que toutes les autres formes de gouvernement, y compris compris la forme républicaine. (P. 8, col. 2.)

La *Démocratie Pacifique* est monarchique.

On avait attribué beaucoup trop de valeur aux réformes gouvernementales. C'est prouvé. Nous avons fait les expériences. Avons-nous tout ce que nous attendions de la révolution de juillet ? Loin de là.

Nous avons la forme de gouvernement la plus perfectionnée qui soit encore. Nous y tenons, et nous avons raison ; mais c'est plus à cause de sa valeur théorique que pour la grandeur de ses bienfaits pratiques ; c'est surtout parce que nous sommes las, et à bon droit, des réformes, des révolutions, et que nous avons appris à les juger à leur valeur... Gardons-nous bien de recommencer des révolutions et des guerres pour courir après des formes décevantes et installer quelque système de république. C'est un des préjugés les plus grossiers que de croire la monarchie constitutionnelle incompatible avec le principe démocratique. (P. 8, col. 2.)

Unité politique. — Election.

L'unité du peuple et de son gouvernement est l'expression du but supérieur que la politique doit atteindre. Tant que les intérêts sont en guerre dans la société, les opinions et les classes ne sauraient s'entendre. Il n'est mécanisme électoral ni suffrage universel qui puisse faire sortir du chaos l'accord et l'harmonie...

Il y a sur la question du droit politique de la participation électorale au gouvernement de l'Etat deux écoles diamétralement opposées et également fausses. L'école matérialiste, etc. L'autre école est celle des idéologues politiques. De ce que les droits des citoyens sont à priori égaux, quelles que soient la fortune et la capacité de ceux-ci, les hommes de cette école veulent que l'on appelle également et immédiatement tout le monde au gouvernement de la société... Nous disons que ces deux écoles ont également tort. En effet, un homme meurt en laissant des enfants en bas âge. Les enfants héritent, le droit de propriété les saisit à la mort du père ; on ne refuse pas de reconnaître leur droit, mais on leur refuse avec raison la jouissance, l'exercice de ce droit, etc. On les met en tutelle.

C'est ainsi qu'il faut raisonner à l'égard des droits politiques des masses.

Tout membre de l'unité nationale est en naissant saisi par le droit commun ; mais on ne doit investir les citoyens de la jouissance de ce droit qu'au fur et à mesure qu'ils acquièrent compétence et capacité suffisante pour manier sans péril un droit aussi élevé et aussi redoutable.

L'interprétation fouriériste de l'égalité des droits politiques sous le régime républicain se résout donc en définitive par l'adjonction des *capacités croissantes*, etc. ; mais comment toutes les capacités se développeront-elles, comment tous les intérêts s'associeront-ils, dans leur antagonisme actuel, si vous ne leur laissez point d'issue légale, et s'ils ne peuvent concourir directement au choix des mandataires qui devront stipuler en leur nom ? Bien plus, à quoi

servirait la réforme politique, c'est-à-dire la participation de tous au gouvernement, si le problème social était déjà résolu ? N'est-il pas évident qu'elle serait au moins indifférente ? Les socialistes font ici confusion et prennent l'effet pour la cause.

Voici une déclaration de guerre en forme faite au républicanisme. Quant à cette démonstration par laquelle les fouriéristes veulent prouver aux peuples que ceux qui l'agitent pour une conquête vaine de droits politiques l'exploitent, nous leur conseillons de l'ajourner encore quelque temps, attendu surtout, suivant leur aveu, qu'ils sont seuls en état de donner cette conviction au peuple, et que dès lors la tâche pourrait leur devenir difficile.

De quel gouvernement ? monarchique sans doute.

On se souvient qu'à son origine l'organe des phalanstériens comptait au rang des défenseurs officiels du ministère Guizot.

Ceci est le revers de la médaille républicaine de ces messieurs ; comment exiger d'eux, sans cruauté et sans injustice, qu'ils défendent et organisent la République, puisqu'ils la regardent comme une réforme moins avancée, moins parfaite et moins solide que la monarchie héréditaire, constitutionnelle, etc.

La *Démocratie Pacifique* est monarchique ; aussi est-elle lasse des réformes et ne saurait-elle courir après des formes décevantes pour installer quelque système de république. C'est prouvé.

Les intérêts seront en guerre dans la société tant que les lois ne les concilieront pas selon la justice ; et ces lois, comment les concilierait-elles si elles n'étaient l'expression directe par délégation de la souveraineté du peuple ? C'est donc dans une véritable impasse que le fouriérisme accule la société politique.

Nous voudrions savoir si les prétentions des idéologues politiques paraissent toujours aussi inadmissibles et aussi fausses aux écrivains de la *Démocratie Pacifique* et à leurs co-religionnaires.

Ah ! le peuple vous remercie, vous portez la courtoisie jusqu'à ne pas lui dénier son droit, dont vous lui refusez toutefois la jouissance et l'exercice. A votre aise ! C'est ainsi que vous raisonnez à l'égard des droits politiques des masses ; c'est vous qui déclarez que le peuple doit être mis en tutelle jusqu'à ce qu'il acquière compétence et capacité suffisantes.

Oui, nous connaissons assez maintenant vos doctrines ; nous savons qu'à l'abri de vos théories nuageuses, où le travailleur ne trouverait en définitive que l'oppression par le capital, et que le relâchement des liens sacrés de la fa-

mille, pour ne rien dire de plus, vous rêvez des restaurations, des replâtrages monarchiques. N'espérez pas que toutes vos récriminations, que vos clameurs à venir affaiblissent en rien les ayeux naïfs qui vous sont échappés dans vos heures d'épanchement.

Nouvelles Etrangères.

LOMBARDIE.

La révolution a éclaté à Venise; elle est partie de la place Saint-Marc. Les détenus pour délits politiques ont été délivrés par le peuple, la constitution ayant été accordée et publiée le 17 à Trieste.

Tout s'est passé dans le plus grand ordre. Partout flotte le drapeau tricolore.

ALLEMAGNE.

On écrit de Cologne, le 28 mars :

« La nuit passée, 200 Polonais ont traversé notre ville pour rentrer dans leur pays. Comme tous les Polonais qui sont en France retourneront dans leurs foyers, on peut s'attendre au passage d'un grand nombre d'entre eux, s'ils prennent tous le chemin de fer. »

BELGIQUE.

On lit dans l'Indépendance belge, journal de Bruxelles du 28 :

« Cinq cents individus sont arrivés ce matin à Quiévrain par un convoi de Paris. Ce sont pour la plupart des ouvriers belges sans ouvrage et renvoyés dans leur patrie. Parmi eux se trouvaient des étrangers armés. »

« Un bureau est établi pour vérifier leurs papiers. Les Belges sont dirigés sur leurs localités respectives. Parmi les étrangers, ceux qui n'ont pas de papiers en règle sont arrêtés ou renvoyés. »

« Ces mesures de précaution sont parfaitement organisées. Les habitants des communes des environs de Quiévrain sont armés et animés du meilleur esprit contre les étrangers qui voudraient occasionner des troubles et envahir le territoire. »

« Cinq cents hommes du 4^e de ligne, arrivés d'Anvers hier soir, sont allés

à Mons remplacer une partie du 8^e, qui est parti pour la frontière, ainsi qu'un escadron du 2^e chasseurs en garnison à Mons, des gendarmes et des pièces d'artillerie. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

On a perdu un portefeuille à serviette, contenant trois billets de banque pour la valeur de 1,300 f., deux autres valeurs de commerce, une lettre cachetée et un passeport, dans le parcours de la place Bellecour et de la rue de la Charité.

Les personnes qui l'auraient trouvé sont priées de vouloir le remettre chez M^{lle} Chollet, tailleur, rue du Plat, n° 3, au 3^e. Il y aura bonne récompense.

LA PÂTE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

Bourse de Paris du 27 mars 1848.

Nous avons à constater encore une forte baisse sur les fonds publics, et il est probable qu'elle ne s'arrêtera qu'au 1^{er} avril. Le 5 0/0 est tombé à 60 f. et a fermé à ce prix. Le 5 0/0 est tombé à 40 f. et a fermé à 40 80. Les actions de la Banque ont baissé de 100 f.

Les principales opérations de ce jour ont été faites sur les actions de chemins de fer. Celles du chemin de fer d'Orléans ont baissé de 130 f.

	1 ^{er} cours.	Dernier cours.
Trois pour cent français.	44	40 50
Quatre pour cent français.	58	
Cinq pour cent français.	64	60
Quatre et demi pour cent.		
Cinq pour cent belge (1842).		
Cinq pour cent napolitain.		
Cinq pour cent romain.	83	
Trois pour cent espagnol.	21 1/2	

Banque de France	4380	
Obligations de Paris	4000	
Saint-Germain		
Versailles (rive droite)	110	
Versailles (rive gauche)	107 50	103
Paris à Orléans	640	520
Paris à Rouen	400	380
Rouen au Havre	210	207 50
Avignon à Marseille	230	217 50
Strasbourg à Bâle	38	30
Orléans à Vierzon	250	228
Orléans à Bordeaux	390	392 50
Chemin du Nord	552 50	526 50
Paris à Strasbourg	357 50	353
Tours à Nantes	350	331 25
Paris à Lyon	292	292 50

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 28 mars.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.						
prime d. 10						
Paris à Rouen.						
prime d. 10						
Avignon à Marseille						
prime d. 10						
Orléans à Vierzon.						
prime d. 10						
Chemin du Nord						
prime d. 10						
Paris à Lyon	290	291 25				
prime d. 10						
Mines de la Loire.	223					
prim de 10						

LYON.—Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulaille, 40.

Ktule de M^e J.-X. Emard, avoué à Lyon, rue Pizay, 3.

Suivant acte reçu M^e Duguey, notaire à Lyon, le premier février 1848, en forme,

Entre la ville de Lyon, aujourd'hui représentée par M. Laforest, son maire provisoire,

Et le sieur Jean-Baptiste-Théodore Boussuge, rentier, demeurant actuellement à Lyon, place des Carmélites, n° 3, et ci-devant à la Croix-Rousse, rue Perrot,

Et le sieur Jean-François Bouter, propriétaire-rentier, à la Croix-Rousse, rue Perrot,

La ville de Lyon a acquis desdits Boussuge et Bouter :

1^o Un espace de terrain de la superficie de 4 mètres 8 centimètres carrés, situé à Lyon, rue Saint-Marcel, 37 ;

2^o Un autre espace de terrain d'une superficie de 7 mètres 30 centimètres carrés, situé à Lyon, rue Vieille-Monnaie, n° 5 bis.

La ville de Lyon voulant purger lesdits espaces de terrain des hypothèques légales qui pourraient les grever, a fait déposer au greffe du tribunal civil de Lyon, le huit mars courant, copie collationnée dudit acte de vente, et dont extrait a été de suite affiché en l'auditoire dudit tribunal, conformément à l'article 2194 du code civil.

Cet acte de dépôt a été signifié suivant exploit de l'huissier Goutte, de Lyon, le 22 mars 1848, à dame Claudine Chevalier, épouse de Jean-François Bouter, et à ce dernier pour la régularité, demeurant ensemble à la Croix-Rousse, rue Perrot ;

A Joséphine Basset, épouse de Jean-Baptiste Théodore Boussuge, et à ce dernier pour la régularité, demeurant à Lyon, place des Carmélites, n° 3 ;

A Marie-Françoise Tarpin, épouse de Jean-Antoine Pitron, et audit Pitron pour la régularité, rentier, demeurant à Lyon, rue Vieille-Monnaie,

Et à M. Guillard, commissaire du gouvernement provisoire près le tribunal civil de première instance de Lyon ;

Avec déclaration que ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être requis inscription à raison desdites hypothèques légales n'étant pas connus de la ville de Lyon, cette dernière ferait publier ladite signification par la voie du journal, conformément à l'article 693 du code de procédure civile.

En conséquence, tous ceux qui auraient droit auxdites hypothèques légales sont mis en demeure de les faire inscrire dans les deux mois à partir des présentes, à peine de forclusion. Signé : EMARD. (7787)

AVIS.

Suivant acte reçu par M^e Rostain, notaire à Lyon, le premier mars présente année, enregistré,

Il a été convenu que la société qui a existé entre M. Prosper Vucher et M. Michel Santon pour la fabrication et la vente des étoffes de soie, sous la raison VUCHER ET SANTON, et dont le siège était à Lyon, rue Rozier, est et demeure dissoute à compter dudit jour 1^{er} mars.

La liquidation dudit commerce a été déferée à M. Nicolas Santon père, négociant, demeurant à Lyon, rue Saint-Marcel, n° 35.

Pour extrait : Signé ROSTAIN, notaire. (6763)

MAISON DE CAMPAGNE.

A vendre tout de suite, aux Massues, rue Lagarde, n° 16, une jolie Maison de campagne d'agrément, composée de cinq pièces au rez-de-chaussée et huit pièces au premier étage fraîchement décorées et agencées, avec cave, cellier, pressoir, écurie et remises, salle de billard, salle d'ombrage, bosquets et charmilles, réservoir et citerne. Au devant de la maison se trouvent deux terrasses d'où l'on jouit d'une vue magnifique et très étendue. La contenance totale est d'environ 110 ares.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. Gondard, même rue Lagarde, n° 19, et, pour traiter, à M. Jules Dupuy, rue Bât-d'Argent, n° 14. (2662)

FABRIQUE RUE TRAMASSAC, 22, QUARTIER SAINT-JEAN. — MAGASIN PLACE DES TERREUX, 19, PALAIS-DES-ARTS.

DORURE ET ARGENTURE SUR TOUS MÉTAUX. DESIR ET ARQUICHE.

Fabrique de Bronze, services de table, couverts en pakfong, articles divers pour limonadiers, maîtres d'hôtel et restaurateurs, argentés et dorés, imitant et remplaçant l'argenterie et le vermeil, — Equipements pour gardes nationaux. (7058)

DENTIFRICES DE QUININE Eau et Poudre

A BASE DE QUININE et de MAGNÉSIE

fermit les gencives gonflées ou ramolies, etc. c'est expliquer la cause de leur supériorité incontestable sur tous ceux employés jusqu'à ce jour, et la PRÉFÉRENCE que leur accordent les MÉDECINS et les personnes qui tiennent à conserver leurs dents saines et leur bouche dans un état hygiénique satisfaisant.

BOITES ET FLACONS à 3 fr. et 1 fr. 50 c. ; BROSSES à 2 fr., garanties indispensables pour leur emploi. — A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13. — Dépôts à Lyon aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.

POUR LES MAUX DE DENTS.

M. GAGE compose le BAUME DE QUININE, qui enlève à l'instant les douleurs les plus aiguës causées par la carie. Ce Baume a une odeur agréable et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Le flacon : 2 fr. Aux mêmes adresses. (7647)

COPAHINE-MEGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cullerier, med. en chef de l'hôp. des Vénériens, ainsi les premiers med. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Son il guérit en 8 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 165, et dans les meilleures pharmacies. (4740)

Société de l'Union lyonnaise.

AVIS. — Les Actionnaires de la Société de l'Union lyonnaise sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires est convoquée pour le jeudi 30 mars courant, à trois heures après-midi, au siège de la Société, port Saint-Clair, n° 20, à Lyon.

Conformément à l'art. 24 des statuts, l'assemblée générale sera composée des actionnaires ayant au moins 25 actions, soit en leurs noms, soit comme fondés de pouvoirs d'autres actionnaires. Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est actionnaire lui-même.

Pour être admis à l'assemblée générale comme mandataire, il faudra être propriétaire de dix actions. (2675)

AVIS AU COMMERCE.

Le commerce de Roanne apprendra avec plaisir qu'un nouveau service pour les canaux, entre Orléans et Roanne, vient d'être établi par MM. E. Montluc et C^e, gérants des paquebots de l'Ouest. Ce service complète ceux déjà établis par bateaux à vapeur de Bordeaux à Nantes et de Nantes à Orléans, et leur permet de se charger des provenances de la Basse-Loire à des conditions très modérées.

Les départs ont lieu d'Orléans et de Roanne le mardi de chaque semaine.

Leurs correspondants sont : Roanne, M. Miviere, quai du Bassin du Canal. Nantes, M. Ch. Picau, rue des Remorqueurs. Angers, MM. Simon et Seroy, commissionnaires de roulage.

Saumur, M. Rocher fils, commissionnaire de roulage. Le Mans, M. Simon, commissionnaire de roulage.

Tours, MM. E. Montluc et C^e, quai de la Foire-le-Roy.

Orléans, MM. E. Montluc et C^e, quai de la Recouvrance.

Paris, MM. E. Montluc et C^e, 9, rue Cadet. Lyon, MM. Debouvand et C^e, allée de Perrache. et M. L. Bély, port des Cordeliers. (2668)

Composées par PAUL GAGE, pharmacien à Paris,

Indiquer la MAGNÉSIE et la QUININE comme base de ces PRÉCIEUX DENTIFRICES, dire que leur PARFUM EMBAUME la bouche et corrige l'odeur du cigare, et que leur action détruit la carie, raffermi le dentin, et que leur supériorité incontestable sur tous ceux employés jusqu'à ce jour, et la PRÉFÉRENCE que leur accordent les MÉDECINS et les personnes qui tiennent à conserver leurs dents saines et leur bouche dans un état hygiénique satisfaisant.

BOITES ET FLACONS à 3 fr. et 1 fr. 50 c. ; BROSSES à 2 fr., garanties indispensables pour leur emploi. — A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13. — Dépôts à Lyon aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.

POUR LES MAUX DE DENTS.

M. GAGE compose le BAUME DE QUININE, qui enlève à l'instant les douleurs les plus aiguës causées par la carie. Ce Baume a une odeur agréable et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Le flacon : 2 fr. Aux mêmes adresses. (7647)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux ; André, place des Célestins ; Lardet, place de la Préfecture ; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10 ; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie ; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville ; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrier ; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

Etude de M^e Hodieu, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 23.

On demande à emprunter des sommes de 3,000, 40,000, 20,000 f. et au-dessus, sur des garanties hypothécaires offrant toute la sécurité désirable. S'adresser audit M^e Hodieu, notaire. (6601)

PHARMACIE. A vendre, une Pharmacie à Marceigny (Saône-et-Loire). Bénéfices nets, 4,000 f. ; prix demandé, 40,000 f.

Pour traiter, s'adresser à M. Jobert, titulaire ; pour les renseignements, à MM. Bazin et Monnet, droguistes à Lyon. (1668)

CHIENNE PERDUE. Il a été perdu, dans le quartier de la Grenette, une petite Chienne levrette biche et blanc.

La personne qui l'aurait trouvée est priée de la ramener chez le marchand de sel, rue Grenette, n° 6. Il y aura récompense. (00)

APPARTEMENT. A louer de suite, composé de deux pièces au rez-de-chaussée, plus trois au premier, avec un joli jardin ; un Pavillon de deux pièces et joli Jardin clos de murs. S'adresser rue Tronchet, n° 26, maison Fayolle. (4669)

AVIS. MM. les actionnaires du Gaz de Montpellier sont prévenus que le coupon de dividende du 2^e semestre 1847, voté par l'assemblée générale du 16 mars 1848, sera délivré, à partir du 1^{er} avril prochain, rue Royale, n° 21, de dix heures à une heure. (2674)

AVIS. MM. les créanciers de M. Macons, pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, sont priés de se rendre chez M. Rochon, rue de l'Arbre-Sec, 31, pour recevoir le montant de leurs créances. (4672)

Pansement des vésicatoires facile, régulier, inodore, avec PAPIER et COMPRESSES D'ALBESPEYRES.

Chez MM. les pharmaciens. — Se méfier des contrefaçons. (7667—8472)

LA PRÉSERVATION PERSONNELLE. 24^e édition, traduction française, avec 25 figures coloriées. — Prix : 5 f. sous enveloppe.

Traité médical sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, provenant de la contagion et des habitudes vicieuses qui tendent à détruire tous les attributs de la virilité. — Traité sur le mariage, ses secrets et ses désordres, sur les maladies des organes de la génération, avec 25 figures représentant ces organes à l'état sain et malade, et les déplorables effets produits sur eux par l'onanisme et les excès, avec les observations pratiques sur la stérilité, l'impuissance prématurée, la débilité, l'onanisme, la syphilis, le resserrement, les maladies nerveuses, la gastrite, l'hypocondrie, la folie, etc. ; par le docteur S. LA'MERT, médecin consultant, 9, Bedford street, Bedford square, à Londres, membre de l'Université d'Edimbourg, de la société médicale de Londres, licencié du collège des pharmaciens, etc.

Cet habile et curieux ouvrage, dont trente mille exemplaires ont été vendus en peu de temps, devrait se trouver dans toutes les mains : c'est le guide le plus sûr pour le rétablissement de la constitution et de la virilité. S'adresser chez Guilbert, libraire, rue Lafont. (5830)

MAGASIN. A louer à la Saint-Jean, quai d'Orléans, n° 34, magasin, arrière-magasin et cave. Ce magasin, dans une position avantageuse pour divers genres de commerce, paraît surtout convenir pour la ferronnerie ou pour un bureau de messageries. (4688)

SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUMONNOT.

Préparé par POISSON, pharmacien,

Pour la guérison des bronches (GRIPPE), rhumes, catarrhes, et des maladies de poitrine. — Une MÉDAILLE D'OR a été accordée à l'auteur. — Dépositaires pharmaciens : Victorin Biétrix Sionest-Arjo, rue Neuve, 12, Vernet, place des Terreaux, et Lardet, place de la Préfecture, à Lyon ; Michel, rue de la Percherie, à Tarare ; Arduin, à Amplepuis ; Voituret, à Villefranche ; Couturier, à Saint-Etienne ; Mercier, à Roanne ; Lacroix, à Mâcon ; Paquelin, à Chalon sur-Saône. (6765—8740)

PLUS DE DOULEURS !!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12 ; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

Sirop de Mou de Veau.

Préparé par QUET aîné, pharmacien, pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, irritations, et toutes les affections de la poitrine, se vend à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, 31 ; à Thizy, M. Bouvier ; à Tarare, M. Mandet ; à Bourg, M. Villard ; à Mâcon, M. Mossel ; à Roanne, M. La-collonge-Renaud, tous pharmaciens. (3801)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs.

Par le **Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.** Extrait du Codex Medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT. Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON. S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, 23.